Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_15-DE

Séance du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 03/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - COJEAN François –- LE MAINTEC Gwenaelle - OLLITRAULT Michelle - VIDCOQ Marc - LE POTIER Marie-Laure

Absents excusés : NEVO Laurent donne pouvoir à VIDCOQ Marc
LIZIARD-FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaëlle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-15

Objet : Caps Ados février 2026

Une animation « loup-garou raclette » est programmée le lundi 23 février encadrée par une animatrice jeunesse.
Une participation des familles sera demandée, soit 5€ par participant.
La commune prendra en charge la différence.

Une nouvelle sortie cap ados est programmée le mardi 24 février encadrée par l'animateur de l'ACSE, au programme trampoline, bowling, laser Game.
Une participation des familles sera demandée, soit 15€ par participant.
La commune prendra en charge la différence.

L'assemblée délibérante souhaite toucher le public des jeunes ados à partir du collège.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Alain GUILLAUME